



Montpellier et son environnement : une relation ville-campagne

Duché G.

in

Duché G. (ed.).
Territoires en mutation : à la mémoire de Jean Le Coz

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 3

1994
pages 71-86

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1940559>

To cite this article / Pour citer cet article

Duché G. **Montpellier et son environnement : une relation ville-campagne**. In : Duché G. (ed.). *Territoires en mutation : à la mémoire de Jean Le Coz*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 71-86 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 3)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>



Montpellier et son environnement, une relation ville-campagne

Geneviève Duché
Université Montpellier III (France)

Le développement de Montpellier et la valorisation de son image ont été beaucoup moins célébrés dans sa propre région qu'à l'extérieur de son territoire de capitale.

En Languedoc-Roussillon, une méfiance, voire une hostilité ouverte, ont répondu à la croissance d'un pôle qui paraît, à tort ou à raison, absorber les ressources de son hinterland pour son seul profit et mettre les partenaires de son environnement territorial proche en situation de dépendance.

Par ailleurs, la coexistence des trois dimensions rassemblées dans Montpellier (ville, capitale et technopole) accroît la complexité de son rôle et l'expose à davantage de critiques.

La triple fonction l'oblige à veiller à la fois au développement harmonieux de la vie urbaine et à l'intégration des citoyens, à son action de phare et d'entraînement de sa région (institutionnelle) et à la réelle constitution d'une technopole fondée par essence sur des réseaux d'innovation, réseaux extérieurs et internationaux d'abord, sur lesquels il faut brancher les activités et dont il faut endogénéiser les apports.

Enfin la redistribution des compétences, avec la décentralisation et l'impératif pour les collectivités locales et territoriales de prendre en main leur destin, a redistribué les cartes, déclenché des conflits et construit des rapports souvent déroutants entre la Région, le Département (Hérault) et Montpellier.

Parmi les multiples façons d'aborder la nature du développement de Montpellier-Technopole et ses effets, cet article privilégie la dynamique de son impact sur des territoires qui peuvent être complémentaires, concurrents ou porteurs de résistance face à la domination montpelliéraine.

Cette analyse s'appuie sur des enquêtes effectuées auprès des maires de communes environnantes, sur des données statistiques concernant l'évolution des activités et des territoires concernés et sur l'interprétation des stratégies visibles et des discours de l'équipe dirigeante de la ville.

Elle tente de répondre à travers l'exemple d'une dynamique qui se veut technopolitaine aux questions posées :

- à propos des conséquences de l'autonomisation de territoires de tailles et de forces différentes dans la course au développement économique: apprentissages, stimulations, concurrences et gaspillages, juxtaposition de logiques différentes, luttes d'influences politiques...
- à propos de nouvelles relations rural-urbain qui pourraient ne plus se construire seulement sur la domination urbaine mais plutôt sur des échanges plus équilibrés. La ville voit croître ses besoins d'espaces différenciés, non seulement pour la reproduction de sa force de travail ou l'implantation d'activités industrielles non désirées ou à moindre valeur ajoutée, mais encore pour la valorisation de son environnement de référence (tourisme) qui rejaille sur sa propre image et afin de limiter les effets d'agglomération-agglutination dégradant les conditions de vie des citadins et donc sa capacité d'attraction.

Trois niveaux de réflexion qui se recoupent en partie sont retenus :

- le débat Région–Département–Montpellier autour du rééquilibrage des forces et des activités en Languedoc-Roussillon, autour de la nécessité d'un développement autonome des communes rurales à aider et du rôle d'une capitale régionale.
- l'action d'un pôle de croissance ou de développement et ses effets sur son environnement, effets de stoppage ou d'entraînement, action qui doit être lue en fonction de la spécificité du processus de développement d'un territoire technopolitain.
- les relations de Montpellier avec son environnement posant le problème des relations ville-campagne et de l'utilisation par Montpellier des zones rurales environnantes.

I – Un débat Région–Département–Capitale

Les conflits entre ces trois instances auxquelles la décentralisation fait jouer un nouveau rôle ne sont pas spécifiques au Languedoc-Roussillon mais ils sont suffisamment poussés à l'extrême dans cette région pour être porteurs d'enseignements en ce qui concerne les nouveaux enjeux de la dynamique des pouvoirs territoriaux français.

1. Montpellier absorberait trop de ressources et les concentrerait au détriment d'un équilibre régional

Dans cette optique, le Conseil Régional va s'opposer à la ville en supprimant des subventions précédemment acquises (Palais des Congrès, Orchestre...) ou en aidant des territoires éloignés, voire concurrents de la capitale. Ainsi les Jeux Méditerranéens ont été l'occasion d'une opération de rééquilibrage en dotant les villes moyennes de la région d'équipements sportifs et de capacités d'accueil importants. Ceux-ci pourraient être surdimensionnés si les activités sportives ne s'y développent pas à l'issue de ces jeux, moment de promotion d'un territoire régional qui se veut différencié (et autonome) de la capitale.

Les conflits Région/Montpellier ont des soubassements de politique partisane et sont renforcés par les stratégies d'hommes de pouvoir engagés dans des partis différents. Mais ils ne sont pas seulement cela. Ils illustrent et nourrissent la question que les économistes du développement territorial doivent se poser et résoudre.

Quelle masse critique doit-on atteindre en services, équipements, image, etc., pour qu'une capitale joue véritablement son rôle de vitrine et d'entraînement ?

La concentration des moyens (services supérieurs en particulier) dans la capitale régionale renforce-t-elle la région ou lui donne-t-elle les moyens de son développement ? Ou encore faut-il accepter un déséquilibre important dans les moyens attribués et les dynamismes mis en œuvre afin de pouvoir redéployer à terme avec efficacité les ressources qui n'auraient pu être mobilisées sans un premier temps de concentration ?

En Languedoc-Roussillon, la majorité du Conseil Régional a répondu à ces questions en choisissant de répartir les efforts et les équipements sur le territoire et de limiter les ambitions de Montpellier.

2. Montpellier absorberait trop de ressources au détriment des zones rurales ou périphériques

Ici c'est le Conseil Général qui prend le relais de la Région pour lutter contre l'emprise de Montpellier et surtout promouvoir la modernisation et le développement des communes rurales de l'Hérault (clientèle traditionnelle de l'échelon politique départemental).

Près de Montpellier, les luttes d'influence entre le Conseil Général et la ville sont vives¹. Montpellier essaie de maîtriser le territoire du District et de l'agrandir ; le Conseil Général joue aux marges en aidant les com-

munes périphériques hors District (*tableau 1* : composition du District, population de Montpellier et des communes environnantes). Plus loin, Montpellier essaie de pousser ses pions dans le jardin du Département en établissant des liaisons et des accords avec des communes rurales².

Mais ce qui se joue aussi, de plus intéressant pour la compréhension de la dynamique territoriale et des politiques menées, c'est l'affrontement entre deux conceptions du développement rural :

- l'une, qui sera reprise plus loin, donne à la ville technopole le savoir et la possibilité de le diffuser pour construire les facteurs de développement de territoires prêts à capter l'innovation.
- l'autre est basée sur l'autonomie, l'intercommunalité, le développement multisectoriel et la participation de la population : l'exemple donné est celui de la commune de St Mathieu de Trévières³. L'inspiration vient de Jules Milhaud qui conseillait de ne pas attendre de relations mécaniques à partir du développement d'un centre.

La propagation territoriale du développement ne se fait pas automatiquement. Il faut créer un climat, en stimulant l'invitation, en faisant naître une volonté d'action et d'innovation dans un milieu qui souvent au départ est inerte, prisonnier de son passé, de ses structures et de ses routines (viticulture de qualité dans l'Hérault par exemple).

Selon cette analyse, le Conseil Général doit aider les communes qui ont des projets de développement, susciter des initiatives, appuyer les regroupements (chartes, syndicats...).

Les moyens doivent être placés là où ils manquent le plus. La ville, elle, est riche, pleine de potentiels, le rural est pauvre, il faut donc mettre en œuvre une action rééquilibrante.

Le Maire de Montpellier voit dans cette position, à la fois une mauvaise intention à l'égard de sa ville et de son équipe et une erreur stratégique par un saupoudrage inefficace de moyens.

Selon les dirigeants de la capitale, le Département doit jouer avec Montpellier et à partir de ses structures performantes (Technopole et Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation-CEEI).

L'enjeu final de ces affrontements est le financement des investissements de Montpellier-Technopole, dépenses qui ont endetté la ville et qui augmentent les contributions des citoyens.

II – Montpellier, un pôle

La commune de Montpellier a connu une croissance démographique exceptionnelle dans les années 1960 et encore très soutenue entre 1970 et 1975. Depuis, le taux de croissance s'est ralenti. Par contre les communes proches, à moins de 30 km, connaissent un taux de croissance très élevé (*tableau 1*).

Ces rythmes différents s'expliquent par une certaine saturation de l'espace de la commune principale, les écarts de prix entre le centre et la périphérie, les choix des ménages pour un habitat individuel proche de la nature et la disponibilité de terrains constructibles. Le District apporte un certain nombre de services d'une grande ville à des communes qui cumulent deux sortes d'atouts, les services urbains et un cadre de vie paisible et encore rural.

Le résultat de ces évolutions est une diminution de la part de Montpellier en population dans le District, 78% en 1987, 73,6% en 1990. Et le phénomène s'accroîtra au fur et à mesure que le District englobera de nouvelles communes.

Par ailleurs la population de Montpellier représente 26,2% de la population de l'Hérault, celle du District (15 communes) 35,5%. La municipalité a intérêt à attirer le plus grand nombre possible de communes dans le District (jusqu'au moment où cela peut devenir ingérable) pour renforcer son impact, concentrer des ressources sur des projets lancés par elle et créer un rapport de forces favorable dans la confrontation avec la Région et surtout le Département.

Tableau 1. Evolution de la population du District

Communes	1975	1982	1990	90/92 (%)
District				
Montpellier	191 354	197 231	207 996	+ 5,45
Baillargues	1 504	2 632	4 375	+ 66,22
Castelnau	9 339	9 884	11 043	+ 11,7
Clapiers	867	1 900	3 478	+ 83
Le Crès	4 529	6 088	6 601	+ 8,4
Grabels	1 537	2 527	3 130	+ 23,8
Jacou	1 259	1 774	3 795	+ 114
Juvignac	2 653	3 488	4 221	+ 21
Lattes	3 963	8 154	10 202	+ 25,1
Montferrier	1 684	2 015	2 670	+ 32,5
Palavas	3 345	4 062	4 748	+ 16,8
Pérois	3 440	4 422	6 595	+ 49,1
Prades le Lez	917	1 538	3 604	+ 134,3
St Jean de Védas	3 529	4 284	5 390	+ 25,8
Vendargues	1 871	2 061	4 257	+ 63,6
Total 14 communes hors Montpellier	40 437	54 829	74 109	+ 35,2
Communes proches				
Assas	506	815	992	+ 21,7
Castries	2 461	3 419	3 992	+ 16,7
Mauguio	5 595	9 791	11 487	+ 17,3
St Clément la Rivière	948	2 100	4 242	+ 102
St Gély du Fesc	2 055	3 714	5 936	+ 59,8
St Georges d'Orques	1 557	2 727	3 567	+ 30,8
Teyran	918	2 016	3 469	+ 72
Pignan		3 319	4 097	+ 23,4
Cournonsec*		856	1 122	+ 31,0
Courmonterral*		3 062	4 095	+ 33,7
Languedoc-Roussillon	1 789 474	1 926 514	2 114 971	+ 8,7

* en cours d'adhésion au District

Source : Recensement INSEE

Une étude⁴ réalisée à partir des données de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) montre le poids de Montpellier dans la circonscription en 1987 (*carte n° 1, tableau 2, graphique 1*). Sa population représente 43,3% de la population de la circonscription⁵ et elle regroupe 45,3% des établissements et 52,2% des emplois (hors fonction publique).

Si on considère le District dans son ensemble, il contient 60% de la population de la circonscription, 63,4% des établissements et 74,3% des emplois.

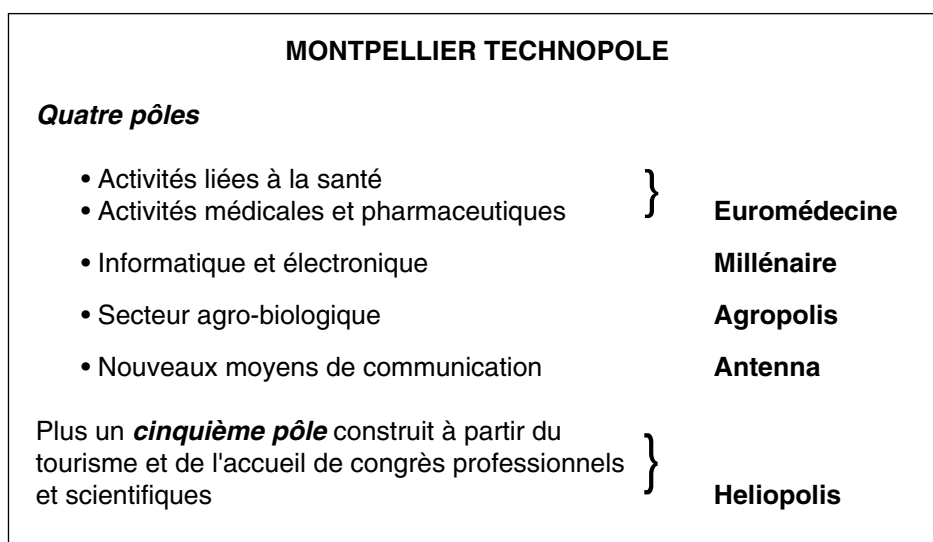
L'effet de concentration est encore plus important lorsqu'on considère le District dans son ensemble et Montpellier a besoin de ces communes « associées » pour renforcer sa dynamique et constituer son système productif local. Il faut donc entendre par pôle, le district Montpellier-Technopole.

Cependant dans un certain nombre d'activités : industrie médicale, services, tels que éducation, recherche, finances, assurances et technologies modernes (automatismes, électronique, traitement de l'information...), la capitale concentre seule la majeure partie des emplois. Ces activités fondent son image de technopole et de capitale scientifique. Le District reste nécessaire à cette technopole (voir encadré) dans la mesure où il permet une spécialisation spatiale et une répartition des activités telle que les établissements les plus encombrants ou polluants peuvent s'installer à la périphérie tout en apportant leur contribution (taxe professionnelle) aux équipements collectifs nécessaires à une technopole et à une population exigeante (cadres, chercheurs...) quant à la qualité des services publics et des politiques culturelles et urbaines.

Cette spécialisation des territoires se fait sous la domination de Montpellier et entraîne des conflits. Elle fait reculer les communes qui s'interrogent sur l'intérêt d'adhérer au District et qui souhaitent conserver quelque autonomie.

Tableau 2. Poids en établissements et en emplois des différents secteurs à l'intérieur de la circonscription en 1987 (d'après les données CCI)

	Montpellier-ville		Communes du District		Circonscription hors District		T (%)
	Et.	Emp.	Et.	Emp.	Et.	Emp.	
Ensemble des activités	45,3	52,2	18,1	22,1	36,4	25,5	100
Agriculture	12	19,7	15,5	21,1	72,4	59,1	
Minerai	—	—	—	—	100	100	
Industrie (hors eau et hors électricité) dont :	42,5	46,4	20,5	22,3	26,9	31,2	
Métallurgie	40,3	17,9	12,9	19,8	46,7	62,2	
Matériaux de const.	6,1	11,6	43,2	47,5	50,5	40,8	
Équipement industriel	42,8	55,6	34,2	14,0	22,8	30,4	
Matériaux électroniques	46,8	40,2	21,8	13,4	31,2	46,3	
Chimie	31,2	47,2	34,4	16,4	34,4	36,2	
Textile-habillement	34,5	18,1	19	15,8	46,4	65,9	
Aéronautique	—	—	20(1)	17	80(4)	82,9	
Agro-alimentaire	34,3	20,3	26,8	22,9	38,8	56,7	
Bois-meuble	33,3	5,0	18,8	21,5	47,8	73,4	
Imprimerie	64,6	39,4	15,2	52,7	20,1	7,7	
Divers	38,6	28,5	17,5	10,2	43,8	61,2	
Récupération	31,2	49,3	25,0	30,3	43,7	20,2	
BTP	30,8	34,1	24,9	34,5	44,1	31,2	
Services	47,7	58,0	17,7	20,9	34,5	20,9	



1. La concentration des activités, des emplois et des investissements à Montpellier-Technopole

La concentration des activités, des emplois et des investissements à Montpellier-Technopole a été perçue comme un mécanisme d'absorption de ressources et de désertification de son environnement.

Comment préciser et mesurer ce phénomène ?

Carte n° 1

Graphique 1. Parts de Montpellier, du District, de la Circonscription en emplois en 1987

L'attraction du pôle peut jouer de deux façons différentes et concomitantes :

Dans le renouveau du Sud, phénomène qui a inversé un certain nombre d'indicateurs socio-économiques en Languedoc-Roussillon, il y a eu apport de population et de capitaux et des volontés de création d'entreprises.

Ou bien ces apports se concentraient sur quelques territoires qui offraient de meilleures conditions de valorisation, ou bien ils se répartissaient de façon étalée sur l'ensemble du territoire régional.

Les atouts de Montpellier, la municipalité et sa politique de communication, ont amené les investisseurs à privilégier la capitale.

Les carences de la politique régionale ne permettaient pas un rééquilibrage au profit d'autres zones ou villes de la région.

Ainsi, pendant que l'essor de Montpellier était célébré, les villes comme Béziers, Sète, Lodève, Perpignan et Alès déclinaient ou connaissaient de sérieuses difficultés. Nîmes a dû mettre en place une politique économique et culturelle plus offensive pour pouvoir concurrencer le dynamisme de la voisine triomphante. Le Département de la Lozère vit des fonds européens.

Dans sa volonté d'ascension et de développement économique, Montpellier a tenté de drainer vers elle des ressources existant dans son environnement ou pouvant s'y implanter. Au moment de la mise en place de la technopole de 1984 à 1986, la municipalité de Montpellier a cherché à faire venir sur son territoire des entreprises installées dans le département ou à éviter que des entreprises montpelliéraines quittent le District. Ces pressions, qui ont parfois réussi, ont nourri la polémique sur le rôle de Montpellier qui affirmait construire une politique positive pour l'ensemble de la région.

Il est difficile d'analyser comment se sont réalisés les effets d'absorption, de stoppage et de diffusion ; ils sont le résultat d'un croisement de politiques publiques (ou de manque de politique), et de décisions d'acteurs libres de choisir leur localisation⁶.

La crise, en raréfiant les ressources et la décentralisation, ont fait naître une concurrence dans laquelle les plus forts et ceux qui avaient le moins de problèmes de reconversion ont dominé.

De 1985 à 1987 (*tableau 3*), l'emploi dans la circonscription de Montpellier CCI hors District, déclinait de 7,9% (hors emplois publics) alors qu'il augmentait de 5,2% dans le District.

Le nombre d'établissements augmentait davantage hors district mais, bien sûr, pour une taille moyenne plus réduite.

Jusqu'à aujourd'hui, Montpellier est très dynamique en gains d'emplois alors que les autres bassins d'emplois déclinent (*tableau 4*). Les résultats de Lunel s'expliquent par sa situation sur l'axe (Nationale 113) Montpellier-Nîmes dans la plaine et à mi-chemin (25 km) des deux pôles du Languedoc.

De 1987 à 1991, la part des communes hors District toujours dans la circonscription CCI, tend à s'accroître en terme d'établissements dans l'industrie seulement. Elle diminue dans le BTP et les services (*tableau 5*) et Montpellier renforce son poids dans les services.

Ce mouvement approfondit la spécialisation spatiale ; hors District dominent les industries traditionnelles et se développent des activités d'accueil touristiques (hôtels, cafés, restaurants) ; dans le District se concentrent les activités de pointe et les services supérieurs.

Montpellier jouit de plus de la concentration des activités publiques nationales, régionales et départementales, les communes du District à l'ouest et au sud ont offert leur espace aux grandes surfaces commerciales.

Plus on s'éloigne de Montpellier, plus on s'éloigne des centres de décision et des activités porteuses de la nouvelle croissance.

Le discours des responsables du District au milieu des années 1980 a renforcé ce sentiment de domination subie par la périphérie : « *Pourquoi ne pas aider de manière plus forte (en parlant de la puissance publique) une entreprise qui établirait son siège social dans une ville technopole et un atelier de fabrication dans une ville moyenne à proximité de ce premier site d'implantation ?* ».

C'est là une mise en œuvre consciente et le renforcement de la dynamique fordienne, en ce sens qu'au centre on développe les activités nobles et on concentre les cadres (cf. Paris), qu'à la périphérie on implante des unités de production sous-traitantes et on tente de fixer une population moins qualifiée.

En même temps la centralité est revendiquée : « *Il convient de s'interroger sur les politiques de désenclavement routières et ferroviaires de certaines zones ; les grandes transversales sont certes préférables aux radiales d'antan qui partaient toutes de Paris. Ne sont-elles pas moins efficaces qu'une politique de radiales à partir de nouveaux centres de l'activité économique* »⁷.

Ces tentacules désirées (carte n° 2) devraient-elles permettre de différencier des richesses et des activités ou bien le contrôle de zones sans influence et la centralisation rapide de tout ce qui pourrait renforcer le pôle ?

L'influence du pôle en terme de création d'entreprises, d'activités et d'emplois, a été réel à moins de 30 km et l'ensemble des communes de cet environnement proche renforcent à leur tour le pôle ; mais ceci laisse entier le problème du devenir de l'arrière-pays et des villes moyennes qui déclinent.

2. La logique de la formation de la technopole s'appuie sur un milieu innovant fait de petites entreprises concentrées dans l'espace urbain et sur le branchement des activités porteuses sur des réseaux nationaux et internationaux

Afin d'atteindre une masse critique, la ville a besoin de rassembler tout le potentiel innovant sur son territoire.

Elle a aussi besoin d'offrir les services nécessaires aux activités technopolitaines (aéroport, communication, centres de recherche, animation de réseaux) et aux familles de cadres et responsables d'entreprises, elle tend donc à regrouper toutes les ressources possibles.

Cette concentration peut ne pas profiter à son environnement immédiat et régional puisqu'elle doit d'abord avoir une politique consistant à endogénéiser sur son territoire des apports qui viennent souvent de l'Île de France et de villes étrangères et à renforcer son système productif en attirant les institutions-clés de l'innovation et les centres de décision des affaires.

La réussite de cette politique nécessite des relations avec d'autres technopoles et centres d'innovation et peut ignorer l'environnement régional dans la mesure où il n'est pas (ou peu) branché sur les pôles d'excellence mondiaux. D'un côté les réseaux laissent des espaces soit seulement porteurs d'équipements et de voie de communication (autoroutes...) dégradant le paysage, soit vidés de leur substance par les crises de l'agriculture, de l'industrie traditionnelle et le phénomène de polarisation technopolitain (le télétravail espéré pour revitaliser les zones rurales et les faire participer aux activités de pointe et innovantes est encore fort peu développé).

D'un autre côté, une technopole en développement doit atteindre une taille suffisante pour s'intégrer dans les échanges internationaux et a besoin de son environnement ou plutôt a besoin de soumettre de nouveaux territoires pour poursuivre la concentration d'équipements et de services nécessaires à l'installation et au développement des entreprises (aéroport, plate-forme multimodale...) et pour offrir à ses citoyens un espace diversifié, de qualité conforme à leur attente.

Ceci explique les relations ambiguës de Montpellier avec l'environnement.

La capitale cherche à se lier avec des villes régionales porteuses de complémentarités et aussi tente d'atténuer les concurrences dans les implantations d'activités. Elle doit aussi s'assurer la coopération des communes voisines qui apportent des ressources au pôle.

Tableau 3. Comparaison District et reste de la circonscription (à partir des données CCI)

	Evolution du nombre d'établissements 87/85 (%)		Evolution de l'emploi 87/85 (%)		Taille moyenne des établissements en 1987	
	D	HD	D	HD	D	HD
Agriculture	52,3	35,4	26,2	24,0	3,5	1,9
Industrie (hors eau et électricité)	15,5	22,1	4,0	- 9,7	15,5	12,0
BTP	10,4	24,7	- 5,6	- 2,9	8,1	4,7
Services	15,9	22,6	7,6	0,7	3,8	1,9
Services aux entreprises	41,5	52,5	29,5	- 12,8	4,5	2,4
Secteur industrie médicale	23,3	25,0	21,5	12,0	14,0	5,6
Technologies modernes	14,7	31,8	9,7	10,0	54,1	8,7
Ensemble	15,6	22,9	5,2	- 7,9	4,9	3,0

Tableau 4. Evolution de l'emploi salarié dans la circonscription de Montpellier

	1981	Variation 81-85 (%)	1985	Variation 85-89 (%)	1989
Montpellier	62 116	+ 4,2	64 761	+ 25,4	81 228
Ganges, Le Vigan	5 918	- 3,02	5 739	- 3,03	5 565
Lodève	6 683	- 15,2	5 664	- 7,3	5 250
Lunel	3 915	- 1,3	3 864	+ 15,8	4 476
Total	78 632	+ 1,7	80 028	+ 20,7	96 576

Source : CCI

Tableau 5. Part en nombre d'établissements, de Montpellier, du District hors Montpellier et du reste de la circonscription CCI (% à partir source CCI)

	1987			1991		
	M	D(H.M.)	HD	M	D(H.M.)	HD
Industrie (hors eau et électricité)	42,5	20,5	36,9	40,8	21,3	37,8
BTP	30,8	24,9	44,1	30,4	26,4	43,9
Services aux entreprises	54,9	19,1	25,8	65,7	13,9	20,4
Services aux particuliers	53,8	15,5	30,6	54,6	16,3	29,1
Transports	30,6	22,7	46,6	33,4	21,4	45,2

Celles-ci, lorsqu'elles sont proches de Montpellier et des parcs d'activités, peuvent jouer au « franc-tireur » et profiter de l'attraction de la technopole pour installer des zones d'activités limitrophes sans participer à la politique et aux investissements du District. Cette stratégie n'est pas forcément nocive pour le développement industriel mais contribue à réduire la puissance de Montpellier et sa capacité de négociation.

Pour limiter les effets de ces stratégies, la ville essaie de tisser de nouvelles relations avec des communes rurales plus éloignées.

III – Les relations de Montpellier avec les communes environnantes : un rural à conquérir

Montpellier, pour son expansion et le renforcement de son image, a besoin d'utiliser, de soumettre ou d'établir des échanges avec des territoires ruraux hors district.

A ces besoins de la ville correspondent des positions, des stratégies diverses de la part des responsables des communes environnantes.

Les débats à propos de la domination de Montpellier et les effets de son expansion en tant que pôle de croissance ont débouché sur un nouveau concept, la percolation qui n'a pas encore été validée dans sa dimension opérationnelle.

Au total ces relations héraultaises entre territoires de tailles et de structures différentes, ces affrontements pour l'autonomie ou « la subvention » et ces coopérations pour la modernisation ont contribué à relancer la question de l'évolution des relations entre l'urbain et le rural, entre la ville et la campagne.

1. Une expansion du contrôle des territoires nécessaire mais contrariée

Le Languedoc-Roussillon est caractérisé par sa dominante agricole et touristique, une faible industrialisation et un manque de savoir faire entrepreneurial. Sa chance est de ne pas avoir eu à opérer de grandes reconversions industrielles et d'offrir un territoire potentiellement ouvert aux nouvelles technologies.

De nouvelles activités peuvent y être créées dans un cadre sauvegardé, relativement protégé des effets de la croissance des trente glorieuses et dans un environnement naturel de qualité.

Mais avec le développement économique et la croissance démographique, un certain nombre de contradictions apparaissent qui peuvent gêner le parcours montpelliérain.

Certaines productions à risques écologiques, davantage polluantes ou encombrantes que la *high tech* ou potentiellement destructrices d'un site touristique, posent le problème de leur développement et de leur implantation. Les communes (leur population) sont souvent réticentes, voire totalement hostiles à ces implantations, même si elle peuvent apporter des emplois.

La formule « chez le voisin peut-être mais pas chez nous » se généralise dans les environs de Montpellier où l'on tient à préserver une des ressources fondamentales, le cadre de vie.

Les entreprises « gênantes » trouveront preneurs dans des territoires plus lointains, davantage habitués aux activités industrielles (Alès par exemple). Montpellier, qui ne peut ou ne veut conserver ces activités sur le territoire de la commune (ex. une entreprise traitant des engrais se trouve pratiquement au centre ville) ne pourra donc profiter de leur installation à proximité (flux économiques divers, emplois...).

Par ailleurs, le développement urbain passe par celui des constructions d'équipements et de logements et donc par l'ouverture de nouvelles carrières. Les communes voisines refusent leur création.

Enfin la concentration urbaine génère la concentration des déchets et le problème de leur traitement. Celui-ci soulève de vives polémiques dans la zone de Montpellier qui n'a pu imposer la création d'une décharge sur un territoire de garrigues voisin.

Carte n° 2 (publiée dans le bilan des activités du district, 84-87)

Le développement de la ville de Montpellier ne peut donc se réaliser sans la participation des communes rurales environnantes ou sans la maîtrise de nouveaux territoires.

Ces contraintes alimentent les rapports conflictuels entre la ville et le Conseil Général de l'Hérault fort du soutien d'un grand nombre de communes rurales qui entendent ne pas plier face aux « injonctions » de la capitale.

Mais les relations entre Montpellier et les communes rurales de l'Hérault se diversifient et se développent. Les appartenances politiques tissent des liens et raniment des stratégies d'alliances et de conflits ; au-delà, les intérêts bien compris poussent certaines communes à tenter de profiter de l'expansion de la technopole tandis que d'autres continuent à chercher la voie d'un développement plus autonome.

2. Les stratégies des communes environnantes et la percolation

Les municipalités se comportent de manière différente selon la taille de la commune, la distance les séparant de Montpellier, l'appartenance politique de l'équipe dirigeante, les atouts de développement autonome à mobiliser et les jeux d'influence à l'œuvre à l'intérieur du Conseil Général.

Les stratégies observées dans les communes de l'Hérault se classent en quatre catégories.

1. Certains territoires du Haut Hérault semblent être en perdition ou en attente d'une équipe mobilisatrice qui apportera des projets et le développement.

Parmi ces communes, certaines comptent sur un équipement routier qui doit traverser le piedmont et ranimer ces zones rurales qui ont vu décliner et disparaître quelques activités industrielles et minières traditionnelles. Pour ces communes, Montpellier est la ville lointaine qui, pour le moment, n'apporte rien à son arrière-pays (et son arrière-pays le lui rend bien puisque, dans beaucoup de communes de cette zone les associations de promotion du tourisme et syndicats d'initiatives n'offrent aucune information sur la capitale régionale). Les maires même les plus actifs, regrettent l'absence ou la faiblesse d'une politique nationale d'aménagement du territoire qui aurait pris en compte leur reconversion et leur enclavement, ce que la Région ne semble pas avoir pu faire. Le Conseil Général est très actif dans cette zone et a notamment fortement contribué à la valorisation d'une source d'eau minérale dans un canton de montagne.

2. Des territoires ont trouvé la voie d'un développement « autonome ». Dans ces stratégies, l'intercommunalité a souvent une part importante, structurée autour d'une commune leader. Dans ce cas, les municipalités ont conçu – avant les années 1980 ou à la faveur de la décentralisation – des politiques de développement multisectorielles (tourisme, industrie, viticulture...), avec mobilisation de la population, et un projet cohérent d'occupation des sols et de développement de l'habitat. Leurs relations avec Montpellier sont parfois tendues parce qu'il y a concurrence pour l'implantation de certaines entreprises; mais les équipes dirigeantes restent, et souhaitent rester, indépendantes du District et de l'influence du maire de la capitale.

3. Certaines communes plus importantes, des petites villes, se constituent en territoires-reflets essayant de mettre en œuvre les facteurs de développement que leurs responsables copient de la technopole imaginant que les mêmes ingrédients peuvent réussir chez eux. Ces communes, qui prennent en compte les changements dans les facteurs de localisation des entreprises, ne se donnent pourtant pas de projets de développement cohérents et n'envisagent pas de relations constructives avec Montpellier tout en mettant en avant qu'elles n'en sont pas éloignées (30 km en moyenne) et que son image peut rejaillir sur elles.

4. D'autres territoires enfin se lient à la technopole comme pour se mettre à son service ou pour tenter la percolation. Des communes, petites villes ou communes rurales, offrent à la technopole leur territoire en paysages, espaces verts de détente et de loisir, en centre d'accueil pour colloque et, en retour, profitent d'une expérience de décentralisation de programmes culturels (théâtre, musique...) venant de Montpellier. Ces dernières années, ces communes ont semblé préférer renforcer leurs relations avec Montpellier à une réelle intercommunalité dans leur zone, qui leur aurait permis un développement plus autonome. C'est à partir de certaines d'entre elles que la percolation a été expérimentée et/ou formulée.

D'après le promoteur de ce concept appliqué au développement territorial et aux effets de diffusion⁸, « *l'image est très claire, elle veut dire que la ville qui a des laboratoires et des moyens de développement doit faciliter la percolation de ses innovations dans le territoire afin de mieux irriguer celui-ci et d'en saisir le suc, les éléments fertiles, en faisant connaître ses innovations, en suscitant la sous-traitance, en soutenant les ateliers alentours, en filtrant les initiatives n'importe où pourvu que le terrain soit bon* ». Il s'agit de créer une attitude favorable à l'innovation et à Montpellier. Il s'agit de brancher la technopole sur ses environnements spécialement proches, pas seulement pour que ceux-ci en tirent des fruits mais aussi pour que le centre puisse se nourrir de sa périphérie.

Qui doit profiter de qui ? La réponse n'est pas évidente.

« La percolation permettrait aux territoires environnants de capter la rente différentielle et les avantages de la nouveauté et de l'innovation avant qu'ils aient été épuisés ailleurs ».

Et la métropole pourrait garder sous sa coupe des territoires avec lesquels elle échangerait des services, qui pourraient valoriser son image, recevoir des activités complémentaires, mettre en œuvre un développement conseillé, voire « contrôlé ».

C'est une manière de répondre aux concurrences qui se dessinent à l'intérieur et à l'extérieur du District dans des communes qui, très proches de Montpellier, essaient d'obtenir des implantations dans les mêmes secteurs d'activité que la technopole.

Certaines initiatives ont été prises afin de briser le couple infernal « métropole attractive et arrière-pays désertifié » ; objectif affiché, l'association Montpellier–Languedoc-Roussillon–Technopole doit aider les villes de Ganges, Lunel, Pézenas, Frontignan à créer des pépinières d'entreprises. Elle doit essayer de connecter les atouts montpelliérains avec le reste du territoire du département.

Montpellier peut ainsi tirer profit de son avance dans l'ingénierie de la création d'entreprises et de l'innovation. Par la percolation, de nouvelles relations ville–campagne pouvaient s'établir. L'association envisage d'aider la commune de St Saturnin à commercialiser son produit : du vin.

Ainsi serait appliqué à l'Hérault, voire en Languedoc-Roussillon, le changement : la campagne faisait la ville, maintenant la ville fait la campagne.

3. Les relations ville–campagne, urbain–rural

Héliopolis (un pôle montpelliérain) a besoin de territoires à modeler ou à organiser pour un tourisme branché sur la technopole. Les gîtes ruraux constituent un produit qui allie nature, campagne, produits du terroir, sport, loisir, rencontres et détente. Leur promotion devait être faite par Montpellier ; l'Office du Tourisme de la ville s'occupe des locations ; ce rôle a été arraché au département de l'Hérault historiquement « branché » sur les zones rurales et la valorisation de l'ensemble du département. Le Conseil Général souhaitait installer la Maison des gîtes ruraux près de l'Hôtel du Département.

Cet enjeu fut l'occasion d'une nouvelle bataille qu'Héliopolis a gagnée. La victoire étant justifiée par le fait qu'Héliopolis est plus qu'une liaison entre la ville et la campagne... « *C'est un espace où se retrouvent le citadin et l'homme de la terre. C'est aussi l'expression de la solidarité ville/campagne... un exemple de redistribution du tourisme, attiré par la ville de Montpellier vers les communes de l'Hérault.* »⁹

L'office du tourisme est un instrument de cette solidarité affirment les responsables de la ville.

En fait, Montpellier a des prétentions touristiques insatisfaites. Ce n'est pas une ville à tradition touristique et les élus font de multiples efforts pour changer cet aspect. De plus, dans ces derniers événements, on sent bien le coup de force pour enlever au Conseil Général une relation et une tâche habituelle d'animation des zones rurales.

En dehors de ces oppositions et luttes d'influence, « maladie infantile » de la décentralisation, il est intéressant de voir à l'œuvre les transformations des relations ville–campagne. En fait les deux mondes se sont

rapprochés. Il est devenu possible de traiter les relations en sortant des deux voies classiquement proposées ou observées. Il faudrait :

- * soit promouvoir dans les zones rurales un développement alternatif, séparé, pour éviter la domination et la logique d'accumulation capitaliste,
- * soit soumettre les espaces ruraux aux besoins des villes, offrir les services attendus par elles et perdre toute autonomie.

En fait, ville et campagne se sont rapprochées grâce aux communications facilitées par un équipement performant et les médias. Les modes de vie se sont homogénéisés.

Les mouvements pendulaires ont depuis longtemps permis aux populations rurales et urbaines de se rencontrer, rencontres développées par les loisirs et certaines formes de tourisme.

Avec les mutations de l'agriculture, le métier d'agriculteur se transforme, s'enrichit de nouvelles pratiques, de nouvelles techniques et doit intégrer des savoir-faire relationnels et commerciaux. Le rural se développe, absorbant l'agriculture comme élément de systèmes productifs et comme référence faisant encore identité, mais plus comme élément dominant ou essentiel. En ce sens, avec sa complexification et la dimension plurisectorielle de son développement, le rural se rapproche de l'urbain.

Plutôt qu'une opposition et une relation de domination, on pourrait imaginer un continuum entre le rural et l'urbain fondé sur des échanges techniques, culturels et marchands dans le respect des autonomies territoriales.

Cependant les services supérieurs continuent à se concentrer dans les grandes villes. L'exemple de l'Ile de France et de Paris, celui de mégapoles du monde, et la puissance des grandes villes européennes, montrent que le phénomène de la métropolisation s'accroît.

Donc le « centre » se renforce et peut le faire au détriment de la « périphérie » – ou du rural qui se désertifie et qui pourrait même ne plus offrir les espaces verts entretenus nécessaires à la reproduction de la force de travail des cadres surmenés – parce que l'agriculteur, cet artisan de l'entretien des terres et de la formation des paysages, aura disparu.

De plus, les métropoles assurent leur développement et leur dynamisme dans les nouvelles modalités de croissance économique en se connectant entre elles, en formant des réseaux qui ignorent leurs environnements proches.

Mais les exigences écologiques et de qualité du cadre de vie, le développement des biotechnologies qui branche les laboratoires de recherche sur la campagne (Agropolis à Montpellier par exemple), les possibilités peu exploitées encore du télétravail et du travail à domicile qui réduiraient les déséconomies liées aux encombrements routiers et à la pollution, ainsi que l'urgence de l'intervention dans les zones urbaines où les ghettos d'exclus explosent... tout cela pourrait redonner une place importante au rural qui dans certains territoires connaît un renouveau démographique et d'activités.

Dans le cas de notre région, il est tentant de dire encore «Montpellier et le désert languedocien» ou «Montpellier-Technopole et le parc de loisirs héraultais ! »

L'observation et l'analyse doivent être poursuivies pour mesurer la possibilité d'obtenir une combinaison d'une politique de technopoles avec une politique d'aménagement du territoire des zones rurales françaises qui soit autre chose que leur affectation exclusive à la reproduction de la force de travail surtout quand cette voie développe la dépendance.

Notes

1. Elles sont mêlées de luttes à l'intérieur d'un même parti et débouchent sur la concurrence entre les deux leaders qui se présentent aux élections de 1993 dans la même circonscription.

2. Ces actions sont aussi influencées ou dirigées par des affinités politiques ou des stratégies de rééquilibrage soit au sein du PS, soit au sein du Conseil Général.
3. G. Duché 1988-1990.
4. G. Duché, 1989. Une lecture des effets du développement d'une technopole sur son environnement : l'exemple de Montpellier et des communes de l'Hérault en Languedoc-Roussillon, *RERU*, n° 5.
5. La population de la circonscription était de 460 626 habitants, soit 58% de la population de l'Hérault.
6. L'appareil statistique nécessaire pour observer ces processus n'a pas été mis en place.
7. G. Frêche, 1987. Technopoles et nouveau mode de croissance. Des villes de la Hanse et du Quattrocento italien aux technopoles du 21^e siècle, Montpellier.
8. R. Brunet, 1990. *Le territoire dans les turbulences*, Ed. RECLUS, Montpellier.
9. Discours officiel des responsables montpelliérains.

